

## Commission Recherche Plénière 19 octobre 2021

### Présents :

E. Huver, Vice-Présidente Recherche SHS, C. Beaumont, chargée de mission Recherche SST

N. Batut, J.-C. Billaut, P. Boissé, B. Brizard, P. Coutelle, I. Dimier-Poisson, J.-M. Escoffre, S. Ferré, M.-L. Gély, C. Georgelin, B. Giraudeau, L. Jami, S. Janniard, I. Laffez, F. Lecaille, F. Le Villain--Abraham, K. Maheo, M. Millet, S. Mougin, A. Oudin, B. Saulnier, L. Seabra, C. Tulasne, P. Vourc'h

**Invités :** I. Guillouet, C. Grosbois, F. Guillou, E. Humbert, D. Martouzet, H. Maurel, F. Tran Van

### Excusés :

Ph. Canguilhem, I. Chourpa, G. Dubreuil, M. Duflos, C. Gaudy-Graffin, S. Josso, N. Lampitelli, P.-Y. Monjal, I. Pierozak, M. Porcheron, S. Servais, C. Van Heijenoort

---

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations générales
2. Proposition de budget 2022 de la Commission Recherche – Annexes 1 et 2 - pour avis
3. Examen des demandes de subvention de l'AAP Colloques 2022 – annexe 3 – pour décision
4. Science ouverte : constitution d'un groupe de travail – désignation de 2 élu.e.s membres de la CR – pour avis
5. Commission « Actions des Associations » du « Fonds de Solidarité et Développement des Initiatives Etudiantes » (FSDIE) : proposition d'un doctorant élu – pour avis
6. Appel à Projets de Recherche d'intérêt régional – APR IR 2021 - Résultats – annexe 4– pour information
7. Chercheurs invités pour l'année universitaire 2021-2022 – pour information
8. Questions diverses

### 1. Informations générales

**PIA4 :** Emmanuelle Huver fait un point d'étape sur l'avancée du PIA4 ExcellencES en cours de construction.

Les modalités de travail autour d'un projet stratégique et de programmes d'actions ont été définies avec le cabinet Convictions RH. Le calendrier a été fixé comme suit :

- septembre – mi-octobre : phase 1 : cadrage, état des lieux (= phase actuelle)
  - recueil des réflexions (fiches « programmes d'actions »)
  - de nombreuses fiches sont déjà arrivées
  - webinaire pour présenter la démarche et répondre aux questions
  - entretiens individuels et collectifs
  - réunion hebdomadaire du comité de projet
- octobre-novembre : Positionnement et stratégie de candidature
- décembre – janvier : Assistance à la rédaction du document scientifique et sécurisation de l'annexe financière

La constitution du dossier (autour de 25 pages) comportera 4 parties :

- 1) CONTEXTE ET POSITIONNEMENT DU PROJET
  - L'établissement, son ADN, sa politique
  - L'état des lieux
  - La vision stratégique de l'établissement
  - Le projet de transformation et ses ambitions
  - La valeur ajoutée du projet pour l'établissement / le site
  - Le positionnement du projet dans le contexte national / international
- 2) DESCRIPTION DES PROGRAMMES D' ACTIONS
  - Le « pourquoi » du programme : objectifs, ambition, axes
  - L'intérêt sociétal du programme
  - Le « comment » du programme : méthode, acteurs, calendrier
  - Les éléments différenciants du projet
  - Les impacts qualitatifs et quantitatifs attendus
  - Le dispositif de mesure des impacts mis en place
- 3) PILOTAGE ET PARTENARIATS
  - La gouvernance, le pilotage et le suivi du projet
  - La répartition des moyens et des actions entre les partenaires
  - Le dispositif d'évaluation du projet
  - La capitalisation
- 4) JUSTIFICATION DES MOYENS DEMANDÉS
  - Les moyens humains nécessaires à la conduite du projet
  - Les moyens financiers nécessaires à la conduite du projet

Il a été fait le choix d'un traitement différencié pour les SHS, car pour l'instant, les travaux en SHS autour de la santé sont globalement moins structurés et moins fédérés. Par conséquent, il a été décidé que la structuration des recherches SHS qui s'intéressent à la santé constituera un objectif du projet (et non pas un point de départ de celui-ci).

Il sera en outre proposé aux unités SHS de se positionner à partir de 2 axes : un axe « intégré » qui concerne les travaux en SHS déjà intégrés dans des projets Santé-SST et un axe « méta » qui correspond aux travaux sur la notion de Santé, à partir des SHS. Enfin, les fiches projet vont faire l'objet d'une adaptation aux spécificités des SHS.

## HCERES

L'HCERES va expertiser les bilans de l'établissement, des formations (dont les écoles doctorales) et des entités de recherche sur la période du contrat en cours.

Le calendrier retenu est le suivant :

- **1er septembre 2021 – 1er octobre 2021** : Préparation des listes prévisionnelles des actuelles entités de recherche (ER), formations (mentions) et écoles doctorales

- **27 octobre – 3 novembre 2021** : Publication des documents de la vague C : référentiels et indicateurs. Un référentiel pour l’instant très succinct et sans beaucoup d’indicateurs quantitatifs a été transmis.
- **5 novembre 2021** : Réunion de lancement à Paris avec le président, le DGS, les VP formation et recherche
- **Mi-novembre 2021 – Mi-décembre 2021** : Réunion de lancement sur site : Réunion d’échanges stratégiques avec équipe de direction / Atelier recherche, avec VPs recherche, directions d’unités et services / Atelier formation, avec VPs formation, responsables de formation et services
- **Mi-novembre 2021 – Mi-mai 2022** : Réalisation des auto-évaluations par les équipes avec l’appui des services centraux
- **15 juin 2022** : Date limite de dépôt des dossiers d’auto-évaluation (BILAN uniquement)
- **Fin 2022** : visites HCERES pour les ER, principalement en visio-conférences et par des comités non disciplinaires (panels d’experts)

Pour les projets dans le cadre du contrat 2024-2029, il faut distinguer deux cas de figure :

- **Pour les unités propres** : l’évaluation du projet relève de l’établissement

Il faut déterminer comment l’UT va organiser ces évaluations, sachant que la différence de traitement entre UMR et EA n’est pas sans poser question. Mais a priori, les auditions se feront seulement une fois que le projet sera élaboré, donc fin 2022/début 2023.

- **Pour les unités CNRS** (en attente d’informations pour les autres organismes de recherche)
  - Juin 2022 : dépôt du bilan et du projet
  - Fin 2022 : visite de l’HCERES avant la remontée au comité national du CNRS (CoNRS) en février 2023
  - Printemps ou automne 2023 : évaluation par la section du CoNRS
  - Novembre-décembre 2023 : négociation avec les établissements

#### **Janvier 2024 : signature du nouveau contrat**

La distinction entre UMR et EA suscite des inquiétudes. Certains membres de la CR craignent que si les EA ne sont plus labélisées, la recherche finisse à terme par se faire uniquement dans les grands organismes. La question est donc posée des actions à entreprendre en direction des grands organismes afin de rapprocher autant que possible les EA des UMR. Catherine Beaumont précise que l’intégration d’une EA dans une UMR ou la transformation d’une EA en UMR se fait sur la base d’un bilan de la période écoulée. Emmanuelle Huver rassure sur le fait que les EA seront pleinement soutenues par l’UT. La commission recherche propose de s’entendre avec les autres universités pour élaborer une action nationale et s’organiser pour mettre en place une évaluation pour conforter la légitimité des EA.

#### **Dialogue Stratégique de Gestion :**

Cette année, le calendrier a été avancé :

- Octobre – novembre 2021 : bilan du contrat et des politiques de formation et de vie étudiante + définition de nouveaux projets (3 en recherche et 3 hors recherche)
- 23 novembre 2021 : audition par le rectorat
- Janvier 2022 : arbitrage sur les projets
- Février 2022 : notification

*Les projets de recherche et d’innovation (R&I) peuvent notamment contribuer au renforcement de la signature scientifique et technologique de l’établissement telle que présentée dans son contrat pluriannuel, viser à simplifier le fonctionnement des laboratoires, renforcer les capacités des équipes de recherche à répondre aux différents appels à projets, notamment européens, favoriser les dynamiques à l’œuvre en matière de « science ouverte » et de dialogue « science et société », contribuer à développer*

*l'attractivité de la recherche, en lien avec les organismes de recherche et/ou l'ensemble des établissements du site, ou encore renforcer les politiques partagées entre universités et organismes en matière d'innovation et de transfert (création de start-up, dépôts de brevets, gestion mutualisée de la propriété intellectuelle etc.)*

### **Election présidente du CAC :**

Dans le cadre de la refonte des statuts de l'université, et pour redonner tout son rôle au Conseil Académique de l'université de Tours, le Conseil d'Administration du 7 juin 2021 a décidé que la présidence du Conseil Académique serait distincte de la présidence de l'Université.

L'objectif est de :

- donner un rôle plus important à ce conseil, en formation plénière comme restreinte, en particulier pour qu'il soit un lieu de débats et de propositions en matière de politiques de formation et de recherche
- renforcer la réflexion sur les dimensions RH (recrutement, avancement etc.), a fortiori dans les prochains temps (HCERES, campagnes de recrutement, mise en place de la LPR : chaires junior, repyramidage etc.)

Le/la candidate est proposé.e par le Président et est élu.e à la majorité absolue des membres du Conseil Académique plénier.

En l'occurrence, le Président a proposé la candidature de Sylvie Humbert-Mougín qui est professeure de littérature comparée, membre de l'unité de recherche ICD (Interactions culturelles et discursives) et membre élue de l'actuelle Commission Recherche.

Cette élection a eu lieu le 5 octobre 2021 : après échanges avec les membres du CAC, Sylvie Humbert-Mougín a été élue et prendra ses fonctions à compter du 1er novembre prochain.

### **Résultat de l'aide aux doctorants internationaux :**

L'Aide aux doctorants internationaux est versée par la Fondation Rabelais, qui a décidé d'aider des doctorants internationaux en difficulté, sur la base de critères adoptés par son conseil de gestion sur proposition de la commission recherche de l'université.

Le but n'est pas d'attribuer une aide sociale mais d'aider ponctuellement des doctorants internationaux qui ne disposeraient pas des moyens décentes pour se loger et se nourrir lors de leur séjour sur Tours.

Par doctorant international, il faut entendre un doctorant inscrit à l'université de Tours et préparant son doctorat pour partie à Tours et pour partie dans une université à l'étranger. Le dispositif est donc destiné essentiellement (mais pas exclusivement) à des doctorants en cotutelle internationale.

La commission réunie le 4 octobre, a étudié 9 demandes pour des aides d'un montant total de 8 600€. Après étude des dossiers, 6 doctorants ont été financés à hauteur de 6 500€. L'enveloppe initiale était de 5 000€ la Fondation Rabelais a accepté d'augmenter le budget alloué de 1 500€. C'est une excellente nouvelle pour ces doctorants.

### **Revalorisation de la rémunération des contrats doctoraux :**

Le décret du 11 octobre 2021 applicable au 1er septembre 2021 en application de la loi LPR fixe la rémunération mensuelle minimale brute à 1 866€ (contre 1 758€ avant le 01/09/2021).

Cette rémunération mensuelle minimale brute va progressivement augmenter chaque année. Le but est d'atteindre 2 300€ brut à terme.

## 2. Proposition de budget 2022 de la Commission Recherche – Annexes 1 et 2 - Pour avis

L'enveloppe allouée au budget de la recherche pour 2022 est reconduite à l'identique pour la quatrième année soit 4 533K€.

Le budget de la Recherche intègre depuis quelques années les lignes budgétaires que sont la contribution versée au Studium, le budget dédié à l'accueil et à la rémunération des chercheurs invités et enfin les contrats doctoraux sur budget établissement ; soit un volume financier de 2 320 K€. Pour mémoire, ces lignes existaient auparavant mais elles n'apparaissaient pas sur le budget de la Commission Recherche. Il s'agit d'un jeu d'écriture qui permet d'afficher les actions Recherche de l'établissement à leur juste niveau. Ces lignes ne font pas l'objet de discussions par la commission.

Cette année, le budget a toutefois été majoré de nouvelles lignes qui correspondent à un rééquilibrage par le ministère des subventions pour charges de service public (SCSP) entre les universités et à la mise en œuvre d'une partie de la LPR :

- 90k€ pour le budget récurrent des équipes
- 165k€ pour l'accueil des nouveaux MCF
- 90k€ pour les 3 contrats doctoraux en plus

Le budget s'élève donc à 4 878 K€ pour 2022.

Avant de détailler la répartition de l'enveloppe consacrée au soutien de base entre les équipes, Emmanuelle Huver propose de balayer les différents axes qui constituent le budget de la commission recherche. Globalement, les actions et les sommes allouées ont peu varié par rapport à l'an passé. Toutefois, il est à noter :

- La réduction de la ligne consacrée aux actions ponctuelles (de 71K€ à 56K€)
- L'augmentation en proportion ;
  - de l'AAP équipements (de 30 à 40 k€)
  - de la ligne « cérémonies » sur le budget commun des écoles doctorales (de 20 à 25k€).

### **Pilotage de la Commission Recherche :**

- Maintien des lignes PUF (6 000€), Aide au montage de projets Marie Curie (31 000€), portage Europe (15 000€), APR Colloques (40 000€), APR Projets Transversaux (50 000€).
- La ligne « opérations exceptionnelles » s'élève à 56 000 €. Pour mémoire, elle permet au fil de l'eau de répondre à des opérations exceptionnelles comme la réparation d'un équipement, partagé, le traitement de besoins urgents et imprévus, la contribution à un prix au concours des jeunes inventeurs de Monts...
- L'augmentation de l'AAP équipements (de 30 à 40 k€). Il a été observé que cet AAP répondait à des demandes fortes, mais qu'il était parfois difficile d'opérer des choix sur des dossiers de qualité équivalente. La dotation supplémentaire devrait permettre d'accéder à plus de demandes.

**Structures fédératives** : Le soutien aux structures fédératives est constant.

**Plateaux techniques** : Il est proposé de maintenir des financements au même niveau.

**Valorisation** : Il est proposé de maintenir des financements au même niveau.

**Autres Structures** : Il est proposé de maintenir des financements au même niveau.

**Décharges** : Il est proposé de maintenir des financements au même niveau en ajustant la somme aux décharges prévues dans le cadre de la politique d'établissement et validées par le CAC.

**Ecoles doctorales** : Il est proposé de maintenir des financements à un niveau comparable en dehors de la ligne « cérémonies » qui passerait de 20 à 25k€. En effet, l'UT organise en 2022 la finale départementale et interrégionale de MT180s. De plus, il a été fait le choix de centraliser les coûts de la cérémonie des docteurs (pour éviter l'émiettement des dépenses sur différents services).

☞ Après échanges et discussions, **la commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité** sur cette proposition de répartition du budget.

Emmanuelle Huver propose ensuite de détailler la répartition de l'enveloppe consacrée au soutien de base des unités de recherche. Ce soutien est renforcé cette année, comme vu précédemment, par :

- 90k€ pour le budget récurrent des équipes
- 165k€ pour l'accueil des nouveaux MCF

Soit un total de 18 55K€.

En mettant à part les 165K€ (qui feront l'objet d'un vote distinct), le soutien de base des UR s'élève à 1 690K€.

Il est proposé de maintenir :

- L'action Bonus Qualité International (BQI), à redistribuer en cours d'année aux unités en fonction des actions menées à l'international. Toutefois, le BQI aurait dû augmenter proportionnellement à l'augmentation de la dotation. Il est proposé de maintenir cette enveloppe au niveau des années précédentes soit 160K€. Le BQI passerait donc de 10 à 9,46% de la dotation globale.
- Les coûts de prêts entre bibliothèques (PEB = 5 000€), et les coûts de téléphonie et d'affranchissement de la recherche (20 000€) QUI sont prélevés à la base avant répartition de l'enveloppe entre les unités.

Emmanuelle Huver présente la répartition entre les laboratoires en application des modalités de répartition usuelles. Ainsi, la répartition par laboratoire est obtenue à partir de deux clés de répartition. La clé 1 permet un calcul de la subvention proportionnel, pour chaque labo, au produit de son effectif (EC et C + ½ doctorants et soutenances + ½ émérites) par son coefficient disciplinaire (selon son appartenance aux domaines : SHS, Maths, Bio Santé, sciences expérimentales).

La clé 2 correspond au report du budget N-1 modulo les modifications des effectifs.

Une modulation entre les 2 nombres obtenus permet d'éviter des variations trop brutales des budgets, afin de :

- ne pas pénaliser ou fragiliser une équipe ayant connu des évolutions importantes au cours de l'année.
- maintenir une équité de répartition entre les équipes.

L'enveloppe de base ayant augmenté tout en ayant maintenu la somme allouée au BQI, le tableau présente la dotation 2022, ainsi que le différentiel avec la dotation 2021 et l'ancien BQI pour une comparaison facilitée des écarts.

☞ Après ces échanges, **la commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité** sur cette proposition de répartition du budget.

Concernant la dotation de 165K€ pour l'accueil des nouveaux maîtres de conférence, il est proposé d'inscrire cette dotation au budget 2022 sur les dotations des UR ayant accueilli ces MCF, à hauteur de 10 000 € par MCF avec la répartition suivante :

- 7 000 pour l'UR (= 1 300 pour le la MCF et 5 700 pour l'UR [complément pour le MCF et/ou pour budget récurrent labo])
- 3 000 pour l'établissement

Après échange, il est proposé d'effectuer un vote en plusieurs temps.

La commission recherche doit premièrement se prononcer sur le principe de répartition entre UR et établissement de l'enveloppe allouée pour l'accueil des nouveaux MCF.

☞ **La commission recherche émet un avis favorable** sur ce principe.

Vote 1 : Pour 18 - Contre 13 - Abstention 1

-----  
Il est soumis au vote de la commission recherche la répartition suivante des 10 000€ par MCF :

- 7 000 pour l'UR
- 3 000 pour l'établissement

☞ **La commission recherche émet un avis défavorable** sur cette répartition.

Vote 2 : Pour 12 - Contre 18 - Abstention 2

-----  
Il est soumis au vote de la commission recherche la répartition suivante des 10 000€ par MCF :

- 8 000 pour l'UR soit 80%
- 2 000 pour l'établissement soit 20%

☞ **La commission recherche émet un avis favorable** sur cette répartition.

Vote 3 : Pour 29 - Contre 3 - Abstention 2

Il est prévu que les labos rendent compte de l'utilisation de ces crédits, et notamment de la manière dont ils ont participé à l'installation et à l'accueil du nouveau MCF ou de la nouvelle MCF recruté.e.

### **3. Examen des demandes de subvention de l'AAP Colloques 2022 – Annexe 3 - pour décision**

L'enveloppe allouée à cet appel à projets sur le budget 2022 s'élève à 40 000 €. Il s'agit d'une action forte financée sur le budget de la commission recherche. Pour mémoire, ce budget est passé à compter de 2019 de 30 k€ à 40 k€ afin de compenser le désengagement sur cette action du conseil départemental.

D'autres possibilités de financement de colloques existent par le biais du Conseil Régional qui donne 12 000 € en moyenne par an. Depuis 2016, Tours Métropole Val de Loire, qui s'est engagée auprès de l'université en se dotant de la compétence enseignement supérieur et recherche, finance également des colloques (à hauteur 12 000 € par an en moyenne). Ces sources de financement devraient être reconduites en 2022. Il est rappelé que les collectivités locales refusent de recevoir directement des demandes par les



unités. Elles requièrent un filtre et un portage par l'établissement. Les collectivités locales souhaitent également que les enveloppes qu'elles allouent soient significatives (éviter les actions de saupoudrage).

La Région a établi de nouveaux critères qu'elle a transmis tardivement. Ces critères doivent être pris en compte dès la campagne en cours même s'ils n'ont pas pu être insérés dans le cahier des charges de l'appel à projets.

Les nouveaux critères sont :

#### **Qualitatifs**

- Ouverture aux enjeux du territoire
  - o ouverture au grand public (diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle) >> possibilité d'appui sur Centre sciences (dont communication appropriée envers ces publics)

et/ou

- o temps d'échange ou évènement organisé en parallèle avec la sphère socio-économique afin de favoriser la collaboration chercheurs et acteurs du monde socio-économique
- Organisation écoresponsable (dématérialisation, goodies eco-responsables, minimisation empreinte carbone, accessibilité du lieu, nourriture (locale + éviter le gaspillage)...

#### **Quantitatifs**

- 100 personnes (ou au moins 50 avec forte participation internationale)
- Budget mini de 20000 €
- Subvention : 15% max (20% si CST + organisation eco-responsable)

#### **Institutionnels**

- Du 1er janvier au 31 décembre 2022
- Labellisation par CR
- Être organisé sur territoire CVL
- Budget prévisionnel équilibré et précis
- Engagements financier significatifs de participants (frais d'inscription)
- Engagement à publier des résultats (+ spécification de la forme)

Il est convenu que pour les colloques identifiés à transmettre à la Région, le dossier pourra être revu pour mettre en avant les nouveaux critères de la Région.

Cette année, 21 projets ont été transmis par les unités pour être labélisés et/ou obtenir une subvention. En cas de propositions multiples, les unités ont dû prioriser leurs demandes. Un rapporteur a été désigné pour chaque dossier : en cas de demandes multiples d'un labo, les rapporteurs avaient reçu les différents dossiers afin de faciliter la comparaison.

Le total des demandes de subvention par les unités s'élève à 36 300 € auprès de la commission recherche et à 34 500 € auprès des collectivités locales pour une enveloppe globale maximale à répartir autour de 64 000 €.

Avant d'écouter les rapporteurs, les critères de l'appel à projets sont rappelés :

- Organisation d'un colloque à Tours sauf exception
- Intérêt scientifique
- Envergure nationale et internationale de la manifestation
- Adéquation aux objectifs scientifiques de l'unité de recherche de l'université
- Publication des actes
- Clarté et réalisme du budget



Après avoir écouté les rapporteurs et les divers échanges, tous les colloques proposés sont labélisés. Une proposition de répartition de l'enveloppe allouée sur le budget de la commission recherche est soumise au vote pour un montant de 31 000 €. Une proposition est également faite pour les demandes à remonter auprès des collectivités locales à hauteur de 24 000 €.

☞ **La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité** sur cette proposition.

#### **4. Science ouverte : constitution d'un groupe de travail – désignation de 2 élu.e.s membres de la CR – pour avis**

Le Service commun de documentation a été sollicité par Catherine Beaumont, vice-présidente recherche SST et référente science ouverte de l'Université, pour travailler sur la rédaction d'une charte pour la science ouverte et l'élaboration d'une feuille de route pour notre Université. L'objectif consiste à établir dans une charte les grandes lignes de notre politique science ouverte puis, dans une feuille de route, de la décliner en objectifs opérationnels plus précis.

Afin de mener à bien ce projet, un groupe de travail est en cours de constitution :

**DSI** : Laurent Beuneche (DSI sécurité système info) ; Eric Barbet (Administrateur de bases de données) Gerard Bruere

**SPIV** : Mélanie Fauconnier, Morgane Guibert

**DAJ** : Yoan Sanchez, Thomas Thuillier

**MSH** : Laurence Rageot, Xavier Rodier

**Service comm** : Lucie Lepage Emilie Fairier

Catherine Chenu, MCF EN Science et Génie des Matériaux à l'IUT de Blois

Solène Desmee, MCF en Génie Biologique à l'IUT de Tours

Il est proposé à 2 membres de la CR de participer à ce groupe de travail. Idéalement, il serait souhaitable qu'il y ait un représentant du secteur SST et un du secteur SHS.

La question des sciences ouvertes est actuellement un enjeu fort, y compris dans les réflexions ministérielles (critère pour HCERES, pour différents AAP etc.). Il est important de pouvoir y réfléchir et participer à l'élaboration de cette réflexion, en y faisant valoir le point de vue et les enjeux en termes de recherche, et peut-être notamment du point de vue des chercheurs et EC.

Jean-Michel Escoffre et Bruno Brizard se proposent pour participer à ce groupe de travail. Emmanuelle Huver va faire un appel auprès des membres de la CR pour que le secteur SHS soit également représenté.

#### **5. Commission « Actions des Associations » du « Fonds de Solidarité et Développement des Initiatives Etudiantes » (FSDIE) : proposition d'un doctorant élu – pour avis**

Dans le cadre de la nouvelle composition 2021-2022 du FSDIE (Fonds de Solidarité et de Développement aux Initiatives Etudiantes), un siège a été attribué à un ou une élu.e du collège des doctorants afin de mieux associer les doctorants à la politique associative de l'établissement

Il semble important de donner une place plus grande aux doctorants qui sont directement concernés par ces questions.

Le FSDIE est un budget de 180 000€ destiné à financer les projets associatifs étudiants. Actuellement, près de 107 associations étudiantes contribuent à animer les campus en portant diverses sortes d'initiatives.

Cette commission se réunit 3 à 4 fois par an, durant une journée, pour étudier des projets déposés par les associations étudiantes.

Le doctorant qui siègera doit être désigné par le CAC

Une sollicitation similaire va être faite pour la CVEC, ce qui est important également, car certaines des problématiques traitées par la CVEC peuvent concerner les doctorants, qui sont pourtant souvent oubliés.

Nos doctorant.es élues à la CR ont préféré décliner la sollicitation, afin que d'autres doctorant.es puissent participer également à la vie de l'établissement. Il est convenu que les doctorants élus des ED soient sollicités.

## **6. Appel à Projets de Recherche d'intérêt régional – APR IR 2021 - Résultats – annexe 2– pour information**

Les résultats des APR-IR et APR-IA sont tombés, assez tardivement, notamment du fait de la crise sanitaire et des élections régionales, qui ont ralenti le processus

### **APR-IR**

21 projets retenus, dont 12 portés par des unités de l'UT pour un financement à hauteur de 4 239 k€.

Pour information, l'APR-IR 2022 va être lancé en décalé : en effet, la Région n'a pas pu consulter ses directions dans les mêmes temporalités qu'usuellement (élections régionales). L'APR IR devrait être lancé en novembre 2021 pour un vote en septembre / octobre 2022

### **APR-IA**

Il a été étudié, avec le SPIV et les équipes concernées qui sont ici vivement remerciées, les possibilités de demander du FEDER. L'objectif était de réduire les demandes à la région en les compensant par des fonds européens FEDER afin et de financer la totalité des 16 demandes prioritaires (2 207 900 €).

Mais la région vient de répondre, au vu de l'ensemble des données reçues, qu'un seul dossier FEDER (porté par l'université d'Orléans) pouvait être retenu sans risque d'absence in fine de financement. Les fonds FEDER ne sont en effet accordés que pour des dossiers montrant une forte collaboration public-privé et ces contraintes vont être renforcées dans le prochain programme FEDER.

La Région va donc devoir réduire l'ensemble des projets à l'APR-IA. Le pourcentage n'est pas précisé mais devrait être de l'ordre de 1% pour les demandes de fonctionnement et de 5% pour celles d'investissement.

## **7. Chercheurs invités pour l'année universitaire 2021-2022 – pour information**

Ce point est reporté à une commission recherche ultérieure car aucun candidat répondant aux statuts de l'université n'a pu être identifié.

Emmanuelle Huver fait état d'une demande d'Elisabeth Gavaille, directrice de l'unité ICD. Cette dernière souhaite accueillir dans son unité M. Mamadou Kalidou BA, de l'Université

de Nouakchott (accueilli par Sylvie Humbert-Mougin en littérature comparée), dont le séjour en mars 2020 avait été interrompu par le 1er confinement.

Ce nouveau séjour se déroulerait du 15 mai au 15 juin 2022 période pendant laquelle ICD organise un colloque transversal sur le thème "Libertés et contraintes"(organisateur principal M.-H. Soubeyroux) auquel il souhaite participer.

De plus, il codirige une thèse avec Juliette Grange sur la question philosophique de la pauvreté, et ce séjour serait une occasion privilégiée de travailler en présentiel avec la codirectrice et le doctorant.

Comme il restait 4 mois disponibles sur les 24 mois de la campagne 2021-2022 des chercheurs invités (cf. CR 21/092021) et que la demande était cohérente avec les échanges en CRET conforme au dispositif des chercheurs invités, Emmanuelle Huver a accepté de prendre en charge cet accueil dans le cadre du dispositif « chercheurs invités».

L'ordre du jour étant épuisé, Emmanuelle Huver lève la séance.